

Fiche de renseignements 2016-2017 - Danse classique

Nom /

Prénom /

Adresse /

CP Ville /

Mail / (obligatoire)

Téléphone /(obligatoire)

Adhère à l'association Lib'Arte pour la saison 2016-2017 (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017). Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Cours choisi (cocher une ou plusieurs cases) :

- Initiation 1: samedi de 15h à 16h (aucune pratique de la danse nécessaire)
- Initiation 1 : mercredi de 18h30 à 19h30
- Initiation 2 : de 19h30 à 20h30
- Débutant 1 : jeudi de 19h à 20h30
- Débutant 2 : samedi de 16h à 17h30
- Moyen : samedi de 17h30 à 19h
- Moyen : mercredi de 20h30 à 22h
- Il est possible de changer de cours, vous cochez le cours choisi à titre indicatif.*

Règlement intérieur

Merci de lire attentivement le règlement intérieur. Si nous constatons le non-respect d'un de ces points nous ne pourrons plus vous accueillir dans notre studio !

Cours de danse/adhésion

Nous vous remercions d'être ponctuels et **d'arriver au moins 5 minutes avant le début du cours**. En cas de retard, l'entrée dans le cours peut vous être refusée. **Tout cours doit être réglé avant d'entrer dans la salle de danse**. Tout cours commencé est dû. L'adhésion annuelle de 15 € et valable du 1^{er} septembre au 31 août est obligatoire pour tous. Les **cartes de 4 cours sont valables 5 semaines, les cartes de 10 cours sont valables 3 mois de date à date**. Elles ne seront prolongées qu'en cas de présentation d'un certificat médical.

Organisation

Veillez respecter les règles de **civilité et de courtoisie**. Le studio doit être laissé **rangé et propre** (bancs, chaises, tapis de sol rangés à leur place, rideaux tirés, mouchoirs, lingettes, bouteilles d'eau etc. **jetés dans la poubelle**). Le studio n'est pas responsable en cas de perte, oubli ou vol de vos affaires personnelles. Veuillez **respecter le voisinage** en évitant de faire du bruit devant le studio ou dans la cour. En cas d'occupation de nos salles, veuillez respecter le travail des autres compagnies ou professeurs en **restant discret dans l'entrée du studio**.

Hygiène

Il est **interdit de manger ou d'apporter de la nourriture** dans le studio ; les **boissons alcoolisées sont formellement interdites, de même que les chewing-gums**.

Il est obligatoire de **changer de chaussures** avant d'entrer dans les salles de danse (**chaussures de ville interdites**).

Le non respect d'une ou plusieurs de ces règles peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève sans aucun remboursement.

Paris, le _____

Signature de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé »